

# → ÉTS INTERNATIONAL

## PERMIS D'ÉTUDES - LETTRE EXPLICATIVE

LIEU, DATE

À l'attention de :

**Bureau des visas**

**Ambassade du Canada de XYZ**

### Objet : Lettre explicative — Demande de permis d'études

Madame,  
Monsieur,

J'ai le plaisir de vous présenter une demande de permis d'études puisque j'ai reçu une admission à l'École de technologie supérieure (ÉTS) de Montréal, dans le programme XYZ pour la session de XYZ qui débute le XYZ.

#### Projet d'étude

*Il faut les convaincre de la cohérence de votre projet d'études. Les convaincre que ce n'est pas seulement un prétexte pour rejoindre le Canada. Tentez de répondre aux questions suivantes dans votre lettre.*

- Pourquoi souhaitez-vous étudier au Canada dans le programme dans lequel vous avez été accepté ?
- Quels sont, dans l'ensemble, vos projets d'étude ?
- Pourquoi ne pas suivre un programme d'étude similaire dans votre pays de résidence/citoyenneté ?
- Avez-vous recherché les possibilités d'études dans votre pays de résidence/citoyenneté ?
- Si cela fait au moins deux ans que vous n'étudiez plus à temps plein, veuillez joindre une copie de votre CV.

#### Perspectives de retour au pays

*Il faut mentionner tous les facteurs qui pourraient vous inciter à revenir au pays à la fin de vos études, avec idéalement des preuves à l'appui. Tentez de répondre aux questions suivantes dans votre lettre.*

- Comment ce programme va améliorer vos possibilités d'emploi dans votre pays de résidence/citoyenneté ?
- Quels sont vos plans de carrière ?
- Quels liens avez-vous avec votre pays de résidence/citoyenneté ?
- Ex : immobilier, entreprise, famille, conjoint. e/ enfants, plan de carrière, implications autres, etc.

#### Historique voyage/Famille à l'étranger

*Selon la figure de cas, il faut mentionner la famille qui est hors de votre pays d'origine, les convaincre que votre objectif n'est pas simplement d'aller les rejoindre. L'objectif est aussi de leur démontrer qu'il y a eu des historiques de voyages divers qui ont mené à un retour au pays d'origine. Tentez de répondre aux questions suivantes dans votre lettre.*

- Avez-vous voyagé hors de votre pays d'origine ?
- Avez-vous déjà obtenu un visa pour un pays « occidental » ?
- Avez-vous des membres de votre famille qui ont voyagé en Europe ou en Amérique et qui sont revenus au pays ?
- Avez-vous de la famille qui habite de façon permanente au Canada/É.-U. ?

#### Capacité financière

*Il faut les convaincre que vous avez assez de fonds pour mener ce projet à terme, ce qui inclut les frais de subsistances (environ 12 000 \$ CAN/année) + vos frais de scolarité (dépendent du programme, de votre citoyenneté, etc.). Tentez d'inclure les informations suivantes dans votre lettre.*

- Mention des frais de scolarité de l'ÉTS — lien vers le [site web](#) et des [frais de subsistance](#) de base
- Montant total des ressources disponibles
- Explication des preuves fournies, preuves additionnelles, si ce sont des fonds d'entreprises
- Lien avec le garant, le cas échéant

Veuillez agréer Monsieur, Madame, mes salutations les plus respectueuses.

Signature/coordonnées complètes

# → ÉTS INTERNATIONAL

## PERMIS D'ÉTUDES — QUOI FAIRE EN CAS DE REFUS ?

Si votre demande de permis d'études est refusée, vous recevrez une lettre qui détaille les motifs de refus. Vous devrez alors prendre différentes décisions, dont celle d'annuler, de reporter ou de maintenir votre projet d'études. Pour vous aider à prendre une décision, voici différentes considérations et les démarches que cela implique.

### COMPRENDRE LES MOTIFS

Avant tout, il est primordial de comprendre les motifs du refus précédent. Pour ce faire, consultez le document [Comprendre un refus](#) produit par le Bureau de visas (BVC) de Dakar et relisez avec attention la [trousse de demande](#) pour revoir les directives spécifiques de votre bureau des visas. Si vous avez une personne-ressource au Canada, celle-ci pourrait faire une [demande d'accès à l'information](#) (frais de 5 \$ CAN) afin que vous ayez accès aux notes de l'agent d'immigration qui a traité votre dossier. Cela permet de mieux comprendre la décision précédente, mais n'est pas toujours aussi riche en information qu'attendu.

### VOS OPTIONS

1. **Déposer une demande de réexamen** : Une demande de révision de la décision peut être soumise à travers le [formulaire web d'IRCC](#) si vous avez des motifs pour prouver qu'une erreur de droit a été commise dans le traitement de votre demande. Ceci est une démarche non officielle, IRCC n'est pas obligé d'accepter une telle demande et même s'il y a réexamen, cela ne garantit pas que la décision changera.
2. **Déposer une demande de contrôle judiciaire à la Cour fédérale du Canada** : C'est une démarche juridique qui peut être longue et couteuse, et qui nécessite qu'un avocat agisse en votre nom au Canada.
3. **Déposer une nouvelle demande de permis d'études** : Option la plus accessible, elle ne sera pertinente que si vous avez des arguments et les documents additionnels à soumettre puisque le ou les refus précédents demeurent à votre dossier.
  - a. Si vous aviez déposé votre demande en ligne, vous pourriez décider de déposer la nouvelle demande en format papier, directement au [Centre de réception des demandes de visas](#) (CRDV). Cela vous garantira qu'elle sera traitée dans votre région.
  - b. Vous devez impérativement rédiger une lettre explicative détaillée d'un maximum de 2 pages, avec des sections bien définies et des informations en point de formes pour appuyer votre nouvelle demande. Abordez clairement les motifs de refus invoqués.

Veillez noter que l'ÉTS ne peut intervenir auprès d'IRCC ni en amont pour appuyer une demande ni a posteriori pour faire réviser une décision. Si vous décidez de faire appel à un avocat ou à un consultant en immigration, assurez-vous qu'il agit légalement en vérifiant son statut auprès du [Barreau](#) ou du [CRCIC](#). Faites aussi quelques recherches pour comparer les tarifs et le type de service que ces derniers peuvent vous offrir.

# → ÉTS INTERNATIONAL

## DÉMARCHES AUPRÈS DE L'ÉTS

- Si vous abandonnez votre projet d'études, vous pouvez procéder à votre désistement dans le [portail Omnivox](#).
- Si vous comptez déposer une nouvelle demande de PE, vérifiez en premier les délais de traitement du Bureau des visas de votre pays sur le [site web d'IRCC](#).
  - Si le délai dépasse le début de la session à laquelle vous deviez commencer, demandez d'abord un report d'admission à une session subséquente dans le [portail Omnivox](#). Une fois traité, vous recevrez une nouvelle lettre d'admission avec laquelle vous pourrez faire votre nouvelle demande de permis d'études.

Visitez notre [page web](#) pour en apprendre davantage sur le report d'admission, les délais et l'impact sur la validité de vos autres documents d'immigration.

## Questions, commentaires ?

Lisez avec attention notre page [Immigration — Avant les études](#) et assistez à un de nos prochains webinaires sur l'obtention des documents d'immigration. Inscription et information [ici](#).

Pour d'autres questions, contactez-nous le Service des relations internationales à [international@etsmtl.ca](mailto:international@etsmtl.ca)